

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 007-200039808-20230627-2023_06_019-DE

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 juin 2023
Convocation du 20 juin 2023

N° 2023_06_019

Objet : Espace Naturel - Révision du profil de vulnérabilité de la Baignade du Vieux Pont sur la commune de Vogüé

Le 27 juin 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS salle de la mairie, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Guy CHARMASSON suppléant de Jacques MARRON
Absents excusés : Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Yves RIEU, René UGHETTO, Nathalie VOLLE.

Pouvoirs : Maurice CHARBONNIER à Joëlle ROSSI, Jocelyne CHARRON à Antoine ALBERTI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS, Nathalie VOLLE à Guy MASSOT

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 33

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 39

Vote contre : pour : 39 abstention :

Claude BENAHMED, vice-président en charge du développement économique et du tourisme, expose aux conseillers que la communauté de communes est compétente dans la « gestion de sites de baignade inscrits dans les contrats de rivières ». À ce titre elle assure la mise en place et la révision des profils de baignade. Le site de baignade du Vieux Pont sur la commune de Vogüé étant inscrit au contrat de rivière, ce dernier est de compétence communautaire.

En raison de son classement « suffisant » et proche d'un déclassement en « insuffisant » le profil de baignade du Vieux Pont (validé en 2017) doit être révisé dans l'année 2023. La révision de ce profil intégrera les résultats d'analyses disponibles jusqu'à 2023, les mesures mises en œuvre pour améliorer la qualité de l'eau, ainsi qu'une actualisation des mesures de gestion préventives et des procédures en cas de pollution.

Aussi l'Établissement Public Territorial du Bassin (E.P.T.B.) de l'Ardèche propose d'effectuer cette révision pour un coût de 2 500 euros TTC. Une convention annexée à la délibération en définit les conditions d'exécutions.

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les termes de la convention à passer avec l'EPTB de l'Ardèche pour la révision du profil de baignade du site du Vieux Pont sur la commune de Vogüé pour un cout de 2 500 euros TTC.

Autorise le Président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Claude AGERON